

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE145034004

Accorder un contrat à Centre de transition Le Sextant inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 4 254 194,51\$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13656 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

Rapport déposé au conseil municipal
Le 18 août 2014

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Montréal, le 18 août 2014

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE145034004, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Centre de transition Le Sextant inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 4 254 194,51\$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13656 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE145034004

Accorder un contrat à Centre de transition Le Sextant inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 4 254 194,51\$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13656 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

À sa séance du 30 juillet 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1145034004. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 6 août, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE145034004 qui lui avait été confié. Des responsables du Service de l'Espace pour la vie ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les responsables du dossier ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le Biodôme accueille près de 800 000 visiteurs par année et le nouveau Planétarium a accueilli en 2013 près de 300 000 visiteurs. Bien que les deux institutions possèdent des bâtiments distincts en surface, ils sont joints au niveau inférieur et ils partagent de ce fait certains espaces tels que l'aire d'accueil des groupes, le vestiaire, les salles d'animation et les aires de repas pour les groupes scolaires.

Les deux institutions partagent également, depuis l'ouverture du nouveau Planétarium, certains services tels que les services de sécurité et d'entretien. Cette réalité physique, combinée au désir d'harmoniser la qualité des services et de gérer avec efficacité les opérations des installations explique la nécessité d'avoir un seul fournisseur de service d'entretien pour les deux institutions.

Le travail d'entretien pour le Planétarium et le Biodôme exige une très grande souplesse dans l'exécution des travaux compte tenu des heures d'ouverture et de fermeture au public, des superficies à couvrir, des espaces et contenus non conventionnels et finalement des revêtements particuliers. Les conditions dans lesquelles les employés sont appelés à travailler sont particulières, par exemple le travail dans les écosystèmes du Biodôme en soirée se fait dans la pénombre puisque la présence de collections vivantes animales et végétales exige des pratiques strictes. De plus, la vocation touristique des deux institutions oblige à aménager des horaires de travail en rotation sur une base de 7 jours de 7 h à minuit.

Par ailleurs, la superficie du Planétarium représente 8 705 mètres carrés sur trois étages. Celle du Biodôme est de 34 593 mètres carrés sur quatre étages. De plus, le toit du Planétarium est couvert de verdure et un sentier pédestre y est aménagé. Ceci implique que lors des chutes de neige, l'équipe d'entretien doit déneiger ce sentier, les entrées, les issues de secours et le pourtour des bâtiments.

Les activités d'entretien se divisent en quatre blocs : espaces dédiés au public, espaces des employés, espaces extérieurs et nettoyage spécialisé en hauteur.

Depuis l'ouverture du Biodôme en 1992, l'entretien ménager a toujours été confié à contrat externe suite à des processus d'appel d'offres. La valeur des contrats octroyés a toujours été inférieure au coût des services d'entretien assumés en régie. Pour 2014, une évaluation comparative des coûts démontre que l'écart se maintient entre les services de la Ville et l'entreprise privée : il en coûterait près de 500 000\$ de plus pour effectuer les services d'entretien en régie. Par ailleurs, le Planétarium et le Biodôme partagent un étage ainsi que les espaces extérieurs communs. Pour des raisons de synergie, d'harmonisation de la qualité des services et d'économie, il est avantageux d'utiliser les services d'un seul fournisseur en entretien ménager pour les deux sites.

Le contrat d'entretien du Biodôme se termine le 31 août 2014, en même temps que le contrat gré à gré qui a été donné en 2012 pour l'entretien du Planétarium. La même firme effectue présentement les travaux sur les deux sites et plusieurs activités sont fusionnées depuis ce temps : l'encadrement des employés, le suivi des opérations, la gestion des horaires de travail et la gestion des achats. Ces activités sont assumées par un seul contremaître. L'entretien extérieur du site est également fait par un même employé de classe A.

Le présent contrat, qui devra prendre effet le 1er septembre 2014, couvrira une période de trente-six mois assortis de deux options de prolongation de douze mois chacune. L'appel d'offres public préparé par la Direction de l'approvisionnement a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Il y a eu douze preneurs du cahier de charges et deux soumissionnaires ont déposé leur bordereau de soumission. Après vérifications requises des soumissionnaires par la direction de l'approvisionnement, les deux soumissionnaires ont été jugés admissibles et ont été analysés par un comité de sélection. Un des soumissionnaires a été jugé non conforme, puisqu'il n'a pas obtenu la note de passage lors de l'évaluation qualitative par le comité de sélection. Ce dernier recommande donc de retenir les services de la firme Centre de transition Le Sextant inc. qui a obtenu le plus haut pointage après l'évaluation qualitative, selon les critères préalablement établis.

Les membres de la commission ont soulevé de nombreuses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier. Ils ont, entre autres, regretté que seulement deux soumissions aient été reçues alors que douze entreprises s'étaient procuré le cahier des charges. Le Service de l'approvisionnement a été en mesure d'expliquer les raisons invoquées par la majorité des non soumissionnaires. Pour les commissaires, il pourrait être intéressant de prolonger la période de l'appel d'offres lors du prochain contrat dans ce dossier. La durée proposée cette fois-ci était tout à fait acceptable, mais une période plus longue pourrait peut-être contribuer à ouvrir davantage le marché.

Cela dit, les membres ont bien compris que la nature des travaux d'entretien ménager requis pour le Biodôme et le Planétarium ne correspondait pas tout à fait aux pratiques courantes sur le marché.

Les membres ont aussi apprécié le fait que le Service de l'Espace pour la vie a procédé à une analyse des coûts de réalisation des travaux à l'interne avant de lancer un appel d'offres. Une telle approche de comparaison des coûts pourrait, de façon générale, se révéler profitable à la Ville. De même, bien que l'adjudicataire soit une entreprise d'économie sociale, les membres ont jugé qu'il avait été pertinent de procéder à un appel d'offres public plutôt que d'attribuer le contrat de gré à gré.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires du Service de l'Espace pour la vie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE145034004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.